



Livret récapitulatif
Aides et informations

Année 2021/2022

CCAS de Réau
2 rue de la Croix des Anges - 77550 REAU
Tél : 01.60.60.90.42
Mail : ccas@reau.fr

Juillet 2021

Centre Communal d'Action Sociale



Les accidents de la vie peuvent malheureusement arriver (maladie, perte d'emploi...), nous pouvons peut-être vous aider ponctuellement.

Nous sommes à votre écoute en toute discrétion et sans jugement.

Retrouvez toutes ces informations sur le site : www.reau.fr, rubrique
CCAS

Sommaire

BAFA	4
Permis B / Conduite Accompagnée	5
Centre de Loisirs	6
Transports Étudiants	7
Centre Médico Psycho Pédagogique	8
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce	9
Protection Maternelle et Infantile	10
Mutuelle Vétérinaire	11
Téléassistance	12
Aides au quotidien - Séniors	13
Bons de Combustibles	14
Repas Portage / Mandat de Noël	15
Tablettes Séniors	16
Vigilance Période Estivale / Vigilance Grand Froid	17
Recensement / Information / Vaccination COVID	18
Maison Départementale des Solidarités	19



Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A)

Le CCAS peut participer aux frais du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur des personnes domiciliées à Réau depuis plus de 6 mois.

Cette participation est versée en deux fois :

- 50€ maximum à la fin de la session théorique.
- 90€ maximum à la fin de la session d'approfondissement.

Pièces à fournir :

- Facture acquittée
- Justificatif de domicile
- Attestation de formation initiale et d'approfondissement



bafa

**Brevet d'aptitude aux fonctions
d'animateur de centres de vacances
et de loisirs**

SANS CONDITION DE RESSOURCES

Permis de Conduire

Le CCAS peut participer aux frais de Permis B ou de conduite accompagnée, des personnes de 15 ans jusqu'à 26 ans, domiciliées à REAU depuis plus de 6 mois, pour les inscriptions établies à compter du 01/01/2021.

Cette participation sera versée pour une première présentation aux examens, et sur présentation de l'attestation de réussite aux examens.

Montant maximum de la participation :

- 50 € maximum à la fin de la session théorique.
- 100 € maximum à la fin de la session d'approfondissement.

Pièces à fournir :

- Facture acquittée de l'auto-école
- Justificatif de domicile
- Attestations de réussite aux formations théorique et pratique
- Attestation CAF, CE, CG, CNAS...
- Relevé d'identité bancaire



SANS CONDITION DE RESSOURCES

Centre de Loisirs

Le CCAS peut participer aux frais de centre de loisirs pour les enfants scolarisés jusqu'en CM2 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 dans les conditions suivantes :

- enfants domiciliés sur la commune de REAU et fréquentant le centre de loisirs de Réau ou un autre centre de loisirs (pourront y prétendre sur la base du tarif du centre de loisirs de Réau).

- fréquentation minimum de 2 jours et maximum de 20 jours dans l'année 2021.

Les enfants scolarisés à Réau mais non domiciliés sur la commune, et fréquentant le centre de loisirs ne pourront pas prétendre à cette aide. Il convient de s'adresser à la mairie du domicile.

Couple avec enfants :

- Tarif unique : 2 € par jour (20 jours maximum).

Famille monoparentale :

- Tarif unique : 3,50 € par jour (20 jours maximum).

Pièces à fournir :

- Facture acquittée des frais de fréquentation du centre de loisirs
- Livret de famille
- Relevé d'identité bancaire
- Justificatif de domicile



SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

Transports Étudiants

Le CCAS peut participer aux frais de transport pour les étudiants POST BAC à BAC +2

Pour bénéficier de cette aide :

- Être étudiant post BAC (1 ou 2) pour l'année scolaire 2020/2021,
- Aide plafonnée à 30 € par étudiant,
- La participation du CCAS ne pourra pas dépasser 50% du reste à charge.
- Dossier à déposer avant le 31 août 2021.

Pièces à fournir :

- Facture acquittée pour l'année
- Carte d'étudiant de l'année en cours
- Justificatif de domicile
- Relevé d'identité bancaire



SANS CONDITION DE RESSOURCES

Centre Médico Psycho Pédagogique

Cette structure a pour vocation de prendre en charge en cure ambulatoire les enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant l'un des symptômes suivants :

- Des difficultés d'apprentissage.
- Des troubles du comportement.
- Des difficultés familiales.
- Des troubles envahissants du développement (autisme, schizophrénie, psychose infantile...).
- Un mal-être physique et /ou moral (anorexie, tendances suicidaires).

Centre Médico Psycho Pédagogique de Melun

2 rue René Cassin

77000 Melun

01.60.68.99.90

Le principe de la cure ambulatoire permet à ces enfants de poursuivre une thérapie, parfois de longue durée, sans qu'il soit nécessaire de les séparer de leur environnement habituel.

Les soins proposés au CMPP sont pris en charge à 100% par la sécurité sociale, sous condition d'effectuer une demande de prise en charge préalable.

Consultations gratuites de :

- Pédopsychiatres
- Psychologues
- Orthophonistes
- Psychomotriciens
- Assistantes sociales spécialisées

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P)

Le CAMSP a pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants de 0 à 6 ans présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux.

La totalité des interventions réalisées par les CAMSP est prise en charge par l'Assurance Maladie.

CAMSP Le Chat Perché
214 rue Caporal Joubert
77190 Dammarie les Lys
01.64.71.67.78

Les services proposés :

- Le dépistage précoce des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux
- La cure ambulatoire et la rééducation des enfants qui présentent des déficiences sensorielles, motrices ou mentales
- La mise en place d'actions préventives spécialisées
- Une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requise par l'état de l'enfant au cours des consultations ou à domicile

Centre de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I)

La PMI est un système de protection de la mère et de l'enfant.

Elle a pour mission de mesurer les besoins médicaux, psychologiques, sociaux et d'éducation pour la santé des futurs enfants et des futurs parents. Mais également de prévenir et dépister les enfants en situation de handicap et d'apporter des conseils aux familles pour la prise en charge.

Les acteurs de la PMI :

- Infirmiers en puériculture
- Psychologues
- Médecins
- Sages-femmes
- Assistants de service social
- Éducateurs de jeunes enfants
- Accueil des loisirs

Les jeunes filles de 14 ans et plus souhaitant utiliser la pilule contraceptive peuvent se rendre à la PMI sans l'autorisation de leurs parents.

PMI de Moissy-Cramayel
Rue des Pièces de Lugny
77550 Moissy-Cramayel
01.64.88.88.45

Mutuelle Vétérinaire

La commune de Réau s'engage dans la cause animale.

Par conséquent, le CCAS peut vous aider dans la prise en charge d'une mutuelle vétérinaire.

Le montant de l'aide est plafonnée à 30€ par an, par foyer et pour un seul animal de compagnie.

Pièces à fournir :

- Facture acquittée
- Carnet de vaccination **à jour** de l'animal concerné
- Carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Relevé d'identité bancaire



Des médailles d'identification Petlink sont en vente auprès de l'association Réau Jeunes au prix de 3 €.

Pour plus d'informations, contacter l'association sur l'adresse mail :

reaujeunes@gmail.com

Téléassistance

Les personnes à partir de 70 ans (ou moins de 70 ans avec une prescription médicale) souhaitant bénéficier d'un appareil de téléassistance peuvent s'adresser en mairie. Elles seront dirigées vers les différents organismes prestataires.

Ce service est facturé directement aux bénéficiaires.

Sont pris en charge par le CCAS :

- La prestation de base à 7,84 € par mois
- La prestation «errance» (4,20 €)
- La prestation «chute» (5,76 €)

Les autres options (détecteur de fumée...) seront à la charge du demandeur.

Pièces à fournir pour le 1ER NOVEMBRE 2021 :

- Facture
- Relevé d'identité bancaire
- Justificatif Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A)
- Prescription médicale pour les moins de 70 ans



SANS CONDITION DE RESSOURCES

Aides au Quotidien

Séniors

Le CCAS a mis en place une aide à l'intention des séniors à partir de 70 ans ou 65 ans rencontrant un problème de santé, pour participer aux frais supportés par les séniors pour des aides au quotidien (ménage, jardinage...).

Conditions d'attribution :

Plafond de ressources maximum :

- 2130 € de revenus bruts mensuels pour une personne
- 2661 € de revenus bruts mensuels pour un couple.

La participation du CCAS ne pourra pas dépasser 25€ / mois. Cette aide sera versée trimestriellement.

Pièces à fournir :

- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
- Copie de la pièce d'identité
- Présentation des factures acquittées
- Certificat médical pour les personnes âgées de moins de 70 ans
- Relevé d'identité bancaire



SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

Bons de Combustibles

Si vous êtes domiciliés à Réau et avez 65 ans et plus, vous pouvez bénéficier d'un bon de combustible, en mairie avant le 1er novembre 2021 accompagnée des pièces ci-dessous.

Pièces à fournir :

- Copie des factures de chauffage (EDF, bois, fuel...) correspondant à une année de consommation (de septembre à septembre)
- Relevé d'identité bancaire
- Avis d'imposition 2021 sur revenus 2020

Un seul bon de combustible est attribué par foyer et pour une habitation principale.



SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

Repas Portage

La commune propose un service de portage de repas pour les personnes âgées ou rencontrant des problèmes de santé. Les repas sont fabriqués par notre prestataire de repas de cantine. Les menus et le grammage sont adaptés aux personnes adultes.

Variantes entre 4,73€ et 5,78€

- Option 1 : Repas du midi -> 4,73€
- Option 2 : Repas du midi et du soir léger (potage et laitage) -> 5,15€
- Option 3 : Repas midi et soir (repas complets) -> 5,78 €



S'ADRESSER EN MAIRIE AU 01.60.60.85.55

Mandat de Noël

Le CCAS attribue un mandat de Noël aux personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à Réau.

Pièces à fournir avant le 1ER NOVEMBRE 2021 :

- Carte d'identité
- Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
- Justificatif de domicile
- Relevé d'identité bancaire



SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

Tablettes Séniors

Faciliter la communication de nos séniors avec le monde connecté...

À l'heure où de plus en plus de personnes âgées sont isolées et n'ont jamais été formées au maniement des nouvelles technologies. Le CCAS peut vous initier à l'utilisation des tablettes tactiles, selon le respect des consignes sanitaires et selon les annonces gouvernementales.

Si besoin contactez le CCAS par mail : ccas.reau@gmail.com

Le CCAS peut participer à l'acquisition d'une tablette pour les séniors âgées de plus de 70 ans. Le montant de l'aide ne peut dépasser 25% du coût à charge dans la limite de 50€ par personne.

Pièces à fournir :

- Facture acquittée
- Carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Relevé d'identité bancaire



SANS CONDITION DE RESSOURCES

Vigilance Période Estivale

Vigilance Grand Froid

Veillons les uns sur les autres

En période estivale et hivernale, les personnes âgées sont encore plus vulnérables que d'habitude.

En été, l'absence de leurs proches (famille, voisin), partis en vacances, les isole encore plus.

En hiver, le froid peut les rendre encore plus vulnérables, elles doivent donc éviter de sortir.

La chaleur et le froid les fatiguent plus et ils ne sont pas toujours capables de réagir à certaines situations sans un peu d'aide ou d'attention.

Si vous avez connaissance d'une personne, qui pourrait, durant ces périodes, être dans cette situation, **vous êtes invités à le signaler auprès du secrétariat de la mairie**, qui attirera l'attention des services afin d'apporter une attention particulière.

Pour tout signalement, veuillez contacter le CCAS de Réau sur l'adresse mail : ccas@reau.fr



SANS CONDITION DE RESSOURCES

Recensement des personnes atteignant 65 ans

Si vous avez 65 ans en 2021, merci de renseigner vos coordonnées en mairie. Cela nous permettra de garder contact en cas de canicule, crise sanitaire ou autre.

Information

Toute demande d'aide devra être obligatoirement accompagnée de :

- Une demande écrite
- Pièces justificatives
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail

Le CCAS se réserve le droit, en cas de situation particulière de demander des justificatifs complémentaires, et de faire une étude individuelle de la demande et adapter sa participation.

Vaccination COVID

Vous avez des difficultés à prendre vos rendez-vous de vaccinations? Nous pouvons vous aider. Pour cela, veuillez-nous contacter par mail ccas.reau@gmail.com



Maison Départementale de la Solidarité (M.D.S)

La Maison Départementale de la Solidarité est une équipe pluridisciplinaire qui intervient pour aider les familles à titre préventif (aides financières et éducatives à domicile, aides médico-sociales).

C'est un Service Public de proximité qui s'adresse à tous les habitants quel que soit leur âge.

Les services proposés :

- Accompagnement individuel
- Activités d'éveil du jeune enfant
- Soutien dans vos difficultés liées à la vie quotidienne
- Actions visant l'insertion sociale
- Favorise les actions liées à la scolarisation de vos enfants
- Intervient dans le cadre de la protection des personnes mineures et majeures en situation de danger ou de vulnérabilité

MDS de Lieusaint

100 rue de Paris

77127 Lieusaint

01.64.13.21.30

Ensemble pour vous Aider



Les membres du CCAS :

Président : Alain AUZET

Vice-Présidente : Angélique LETACHE

Membres élus :

Nathalie KLECZINSKI, Elisabeth PADUA, Laurent MARTIAL

Membres bénévoles :

Denise HEURTAULT, Françoise PERREAU, Juan GIL, Mathias PATIENT,

Secrétaire : Christelle BONILLO

CCAS de Réau

2 rue de la Croix des Anges

77550 Réau

01.60.60.90.52

ccas@reau.fr

Nous vous rappelons que les dossiers déposés auprès du CCAS sont **confidentiels**.

La présentation des dossiers en commission est effectuée **anonymement**.